

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE ERCKMANN
CHATRIAN DANS LE CADRE DU CONGRES DE L'UNAPEI**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L
2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que cette intervention nécessite des mesures de sécurité provisoires,

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre du Congrès de l'Unapei et afin de permettre l'accès du bus à
l'Adapei88, le 1^{er} juin 2017, de 7 heures à 13 heures,

- Le stationnement sera interdit rue Erckmann Chatrian du n°21 au n°25 et devant le n°24.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de
la ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré
comme gênant au sens de l'article R417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront
être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 19 mai 2017

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(88)'. The signature is a stylized, cursive script.

David VALENCE